

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE



*... pour qui  
programme  
les films...*



## FRANCINEX

*en tournant la page ;  
vous apprendrez  
une bonne nouvelle...*

**ROSES ÉCARLATES . LUMIÈRE DANS LES TÉNÉBRES .  
LA FILLE DU CORSAIRE . LE SONGE DE BUTTERFLY .  
MANON LESCAUT .**



**FRANCINEX**

44, CHAMPS-ÉLYSÉES.  
PARIS. TEL: BALZAC 18-74

**BORDEAUX** 26, Rue du Manège  
Tél. : 87-469

**MARSEILLE**

75, Boulevard de la Madeleine  
Tél. : National 62-14

**LILLE**

5, Rue de la Chambre des Comptes  
Tél. : 244-14

**LYON**

60, Rue Victor-Hugo  
Tél. : Franklin 46-89

**TOULOUSE**

56, Boulevard Carnot  
Tél. : 208-05

présente  
**3 nouveaux films!**



MIREILLE BALIN

TITO SCHIPA  
dans  
**Terre  
de Feu**

un film de MARCEL L'HERBIER

avec  
ANDRÉ LEFAUR  
MARIE GLORY  
JEAN SERVAIS  
et  
LOUISE CARLETTI



ALIDA VALLI

dans  
**LEÇON DE CHIMIE  
à 9 heures**

MISE EN SCÈNE DE  
MARIO MATTOLI.

Toute l'ambiance fraîche et  
joyeuse d'un collège de jeunes  
filles!



CAROLA HÖHN

dans  
**Beatrice  
Cenci**

MISE EN SCÈNE DE :  
GUIDO BRIGNONE.

La plus grande affaire  
criminelle des temps passés!

**GRAY FILM**

annoncé...

les  
**3 PREMIERS  
FILMS**

DE SA SÉLECTION  
1942 - 1943

**RAIMU · MORLAY**  
LOUIS  
**JOURDAN**  
dans  
**L'Arlésienne**  
D'APRÈS L'ŒUVRE D'ALPHONSE DAUDET  
MUSIQUE DE GEORGES BIZET  
dirigé par  
M. MARC ALLÉGRET  
ORCHESTRE ET CHŒURS  
DU THÉÂTRE DE MONTE-CARLO  
SOUS LA DIRECTION  
de PAUL PARAY  
ADAPTATION  
ET DIALOGUE DE  
MARCEL ACHARD  
avec  
GISÈLE PASCAL  
MAUPI · CHARLES MOULIN · LE PETIT PEGURIER  
M<sup>me</sup> GERLATA · H. POUPON  
**DELMONT  
CHARPIN**  
Production IMPERIA

**GRAY-FILM**

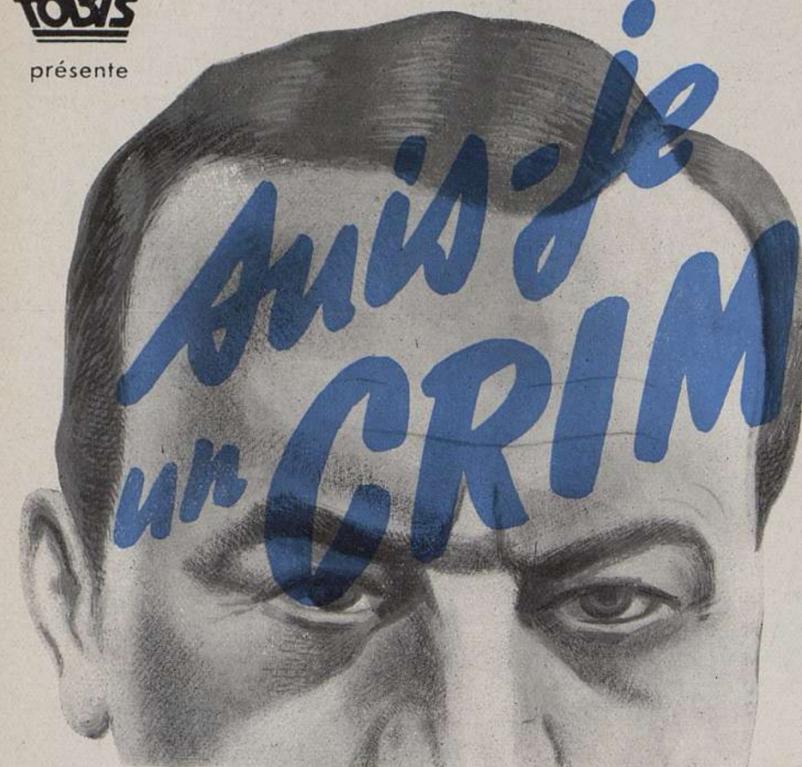
René  
**DARY · BERRY**  
Jules  
Suzy  
**PRIM**  
dans  
**APRÈS  
L'ORAGE**  
Scénario de  
MARC-GILBERT SAUVAJON  
et ROBERT PETIT  
Dialogues de  
MARC-GILBERT SAUVAJON  
Musique de  
RAOUL MORETTI  
Lymane REY  
Jean DAURAND · ORBAL  
avec  
**CHARPIN**  
Production JASON

Charles  
**TRENET · POPESCO**  
Elvire  
**RELLYS**  
dans  
**FRÉDÉERICA**  
Réalisation de  
JEAN BOYER  
d'après la pièce de  
JEAN DE LETRAZ  
avec  
Jacqueline  
GAUTIER · LOUVIGNY · ROBERT  
ARNOUX  
et  
Suzet MAÏS  
Production JASON

**GRAY FILM**  
27, RUE DUMONT D'URVILLE  
PARIS (16<sup>e</sup>)  
TEL. KLEBER 93-86

UN SUJET QUI BOULEVERSERA LES FOULES !

**TOBIS**  
présente



*Qui je suis-je un CRIMINEL ?*

LE PROFESSEUR  
HERTZ A-T-IL  
TUÉ SA FEMME

Prochainement en grande exclusivité  
**AU NORMANDIE**

avec  
HEIDEMARIE HATEYER  
PAUL HARTMANN  
MATHIAS WIEMANN  
CHARLOTTE THIELE

*Le commissaire  
Wens gagne sur  
tous les tableaux !*

**EN 1 MOIS**  
D'EXCLUSIVITÉ (DU 7 AOÛT AU 6  
SEPTEMBRE INCLUS)  
**AU BIARRITZ (504 Places)**

PIERRE FRESNAY DANS

*l'assassin habite au* **21**

A RÉALISÉ

**1.550.924,90**

POUR 61.619 ENTRÉES.

COMPLET à toutes les séances (4 par jour) depuis le 7 Août !!!

CONTINENTAL FILMS

N° 48 - 12 SEPTEMBRE 1942 - 12 Fr.  
**LE FILM**  
ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE  
29, Rue Marsoulan, Paris (12<sup>e</sup>) - Did. 85-35

**PARTIE OFFICIELLE**

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE DU CINÉMA - COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION  
DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

**DÉCISIONS DU  
COMITÉ DIRECTEUR**

**DÉCISION N° 28 PORTANT RÈGLEMENT  
D'UNE COMMISSION ARBITRALE DE  
L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE.**

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle,  
Vu la loi du 26 octobre 1940 portant réglementation de l'industrie cinématographique,  
Vu le décret du 2 décembre 1940, relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,  
La Commission consultative ayant été entendue le 10 septembre 1941,  
Le Comité de Direction décide :

**CHAPITRE PREMIER  
Attribution et Compétence  
du Tribunal arbitral**

**Article premier.** — Il est créé au sein du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique une Commission arbitrale.

Le Secrétariat de la Commission arbitrale est assuré par le Secrétariat du C.O.I.C.

**Article 2.** — La Commission arbitrale a pour objet principal la solution rapide et économique, par conciliation ou arbitrage, des contestations soumises à son examen par les membres de l'industrie cinématographique ayant capacité pour compromettre sur les droits dont ils ont la libre disposition. Sont exclues de sa compétence les matières ayant un caractère pénal ou sujettes à communication au Ministère Public.

En outre, la Commission arbitrale instruit ou concilie les affaires litigieuses qui peuvent être renvoyées à son examen par les tribunaux de droit commun.

**Article 3.** — L'arbitrage de la Commission arbitrale peut intervenir :

1° dans les litiges nés de contrats la désignant comme juridiction arbitrale en exécution de la clause compromissoire insérée dans ces contrats, dans les cas énumérés par l'article 631 du Code de Commerce (1),

2° dans les litiges que les parties, même non commerçantes, lui soumettent d'un commun accord en vertu d'un compromis, conformément aux dispositions des articles 1003 et suivants du code de procédure civile, sous réserve des modifications apportées à ces dispositions par le présent règlement.

**CHAPITRE II  
Des Arbitres**

**Article 4.** — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique établit dans la première quinzaine du mois de janvier de chaque année la liste des arbitres choisis par lui parmi les membres de l'industrie cinématographique, français d'origine, majeurs, et jouissant de leurs droits civils. Les arbitres ainsi désignés sont immédiatement avisés, par lettre, de leur désignation. Leur acceptation équivaut à l'engagement d'honneur de remplir leur mission avec conscience et indépendance.

**Article 5.** — La liste définitive des arbitres dressée après acceptation des intéressés, est affichée au siège de chacune des sections de l'industrie cinématographique.

Les arbitres appelés à examiner les différends ne peuvent être pris que sur cette liste, sauf l'exception portée à l'alinéa 3 de l'article 16 du présent règlement.

Les arbitres peuvent être indemnisés par le C.O.I.C. en raison des frais qu'ils ont pu éprouver pour l'accomplissement de leur mission.

**Article 6.** — Les arbitres sont répartis en sections correspondant à chacune des sections du Comité.

Une même personne peut figurer comme arbitre dans plusieurs sections.

**CHAPITRE III  
Commission d'Arbitrage**

**Article 7.** — Chaque litige est examiné par une Commission composée de quatre arbitres, ou, exceptionnellement, d'un nombre supérieur d'arbitres désignés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent règlement.

Le président de cette commission est, soit l'arbitre désigné par ses collègues, soit, à défaut de cette désignation, le doyen d'âge. Il dirige les opérations d'arbitrage et les débats.

La Commission statue en premier ressort et sous réserve d'appel devant les Tribunaux de droit commun, sur tous les litiges qui lui sont soumis, dans les limites de sa compétence, quels que soient leur nature et leur montant.

Toutefois, les parties pourront convenir au moment où elles comparaitront devant les arbitres et avant tout examen du litige autre que la tentative de conciliation prévue à l'article 12 du présent règlement, que la Commission arbitrale statuera en premier et dernier ressort.

**Article 8.** — La Commission d'arbitrage est constituée de la façon suivante :

a) lorsqu'il n'y a que deux parties en cause, chacune des parties désigne deux arbitres qu'elle choisit librement sur la liste de ceux appartenant à la section dont elle fait partie.

En cas de refus ou d'empêchement d'un arbitre, et s'il n'est pourvu à son remplacement par la partie qui l'a désigné dans les quarante-huit heures de l'avis donné à la partie du refus ou de l'empêchement de l'arbitre, le Secrétaire général pourvoit au remplacement de l'arbitre défaillant suivant l'ordre d'inscription des arbitres sur le tableau de la section dont dépend la partie.

b) lorsqu'il y a plus de deux parties en cause, celles qui ont partie liée s'entendent pour désigner leurs deux arbitres communs. Au cas où les intérêts sont divergents, les parties s'entendent pour désigner les quatre arbitres.

Dans le cas où aucun accord n'intervient sur cette désignation, dans un délai de huit jours à compter du dépôt de la demande d'arbitrage, toutes les parties s'en remettent au Secrétaire général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique du soin de nommer les membres de la Commission d'arbitrage en suivant l'ordre d'inscription des arbitres sur le tableau des sections dont dépendent les parties.

**CHAPITRE IV  
Procédure d'Arbitrage**

**Article 9.** — La Commission arbitrale dans le cas d'une demande d'arbitrage fondée sur la clause compromissoire insérée dans un contrat, est saisie par une requête de la partie demanderesse.

Cette requête, rédigée en double exemplaire, sur une feuille spéciale mise à la disposition des intéressés au Secrétariat du C.O.I.C. énonce obligatoirement :

- 1° les noms, professions et adresses des parties,
- 2° l'objet sommaire du litige,
- 3° la prétention du demandeur,
- 4° le nom des arbitres choisis par lui conformément aux dispositions de l'alinéa premier de l'article 8.

Elle est déposée au Secrétariat du C.O.I.C. **Article 10.** — Le Secrétariat du C.O.I.C. avise immédiatement du dépôt de cette requête le ou les défendeurs, auxquels copie

de la requête est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si, dans les cinq jours francs de cet envoi, le ou les défendeurs ne font pas connaître, par lettre recommandée adressée au Secrétariat du C.O.I.C. les arbitres choisis, la désignation de ceux-ci est faite d'office par le Secrétaire général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique dans les conditions fixées à l'article 8.

La demande d'arbitrage est alors transmise par les soins du Secrétariat aux arbitres désignés.

**Article 11.** — Dans le cas où l'arbitrage est sollicité par application du paragraphe 2° de l'article 3, la désignation de la Commission arbitrale comme arbitre, ainsi que le compromis prévu à l'article 1005 du code de procédure civile, résulte du procès-verbal de comparution volontaire des parties devant le C.O.I.C.

Ce procès-verbal énoncera les noms, professions et adresses des parties, l'objet sommaire du litige, la désignation des arbitres choisis par chacune des parties ou, s'il y a plus de deux parties en cause et en l'absence d'accord entre elles, la désignation des arbitres par le Secrétaire général du C.O.I.C. dans les conditions fixées à l'article 8.

Le procès-verbal constatera l'accord des parties sur l'application du présent règlement et sera signé par les parties et le Secrétaire général du C.O.I.C.

Il sera transmis de suite aux arbitres désignés.

**Article 12.** — La Commission d'arbitrage composée et saisie comme il vient d'être indiqué, convoque, dans le plus bref délai, les parties par lettre recommandée, avec accusé réception, au lieu, jour et heure fixés par elle.

La Commission doit, avant tout, tenter la conciliation. Si elle y parvient, l'accord est constaté dans un procès-verbal rédigé séance tenante, signé des arbitres et des parties et qui met fin définitivement au litige.

**Article 13.** — Si la conciliation est impossible, l'examen de l'affaire est, soit avec l'accord des parties, continué de suite pour arbitrage, soit renvoyé à une séance ultérieure dont les parties sont avisées suivant les prescriptions de l'alinéa premier de l'article 12.

Dans l'intervalle, les parties font connaître les noms et les adresses des témoins. Ils ont le droit de déposer entre les mains des arbitres tous documents, mémoires, conclusions exposant ou justifiant leurs prétentions. Il est immédiatement donné connaissance de ces pièces à la partie adverse.

**Article 14.** — Au jour fixe, les parties convoquées doivent comparaître en personne.

Elles peuvent être assistées et dans le cas exceptionnel où leur comparution personnelle serait impossible, représentées par un avocat, un avoué, un membre de la profession ou un représentant qualifié de leur section, ces deux derniers munis d'une procuration spéciale, s'ils doivent représenter la partie absente.

Dans le cas où l'une des parties se fait assister d'un conseil, elle doit en aviser quarante-huit heures au moins avant la réunion, le Secrétariat du C.O.I.C. qui en prévient de suite les autres parties.

La Commission d'arbitrage entend les parties, leurs conseils s'il y en a, et s'il y a lieu, les témoins des parties en cause.

Elle prend communication des documents qui lui ont été remis.

Elle peut provoquer l'avis, soit verbal, soit écrit d'un expert technique ou juridique.

La cause peut être continuée à une ou plusieurs audiences ultérieures dont les parties sont régulièrement avisées.

Sauf cas exceptionnel, l'arbitrage doit être

rendu dans un délai maximum de trois mois à compter du jour où la Commission arbitrale est saisie du litige. Toute prorogation supérieure à ce délai doit faire l'objet d'un accord des parties.

Article 15. — La sentence est rendue au nom de la Commission arbitrale de l'industrie cinématographique.

Cette sentence est prise à la majorité des voix. Elle est motivée et signée de tous les arbitres. Au cas où l'un d'eux refuserait de la signer, il en serait fait mention et la sentence aurait le même effet que si elle avait été signée par tous les arbitres.

La sentence est établie en minute sur papier timbré et déposée aux archives du Secrétariat du C.O.I.C. Elle contient le visa soit de la clause compromissoire, soit du compromis accepté par les parties, ainsi que de tous les documents produits par elles.

Des copies de cette sentence établies sur papier libre sont de suite notifiées aux parties en cause par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins du Secrétariat du C.O.I.C.

CHAPITRE V Procédure de surarbitrage

Article 16. — En cas de partage, qui doit être constaté dans un procès-verbal des arbitres, ceux-ci désignent dans ce même procès-verbal un sur-arbitre chargé de les départager; s'ils ne peuvent convenir de cette désignation, ils le déclarent dans le procès-verbal qui est sur le champ transmis au Secrétaire général du C.O.I.C.

Celui-ci désigne le sur-arbitre au plus tard dans le délai de cinq jours à compter de la réception du procès-verbal. Dans l'un et l'autre cas, le sur-arbitre peut être choisi parmi les personnes même non inscrites sur la liste des arbitres, mais que désignerait leur compétence ou leur autorité particulière.

Article 17. — Le sur-arbitre doit rendre sa décision dans la quinzaine à compter du jour de son acceptation.

Il prendra connaissance des conclusions des arbitres, recueilles soit dans un rapport unique, soit dans des rapports séparés, et contenant leur avis distinct et motivé. Il ne pourra statuer qu'après avoir conféré avec les arbitres ou eux dument convoqués par lui.

La sentence du sur-arbitre sera rédigée et signée par lui, et déposée au Secrétariat du C.O.I.C. puis notifiée aux parties dans les formes et conditions prévues à l'article 15.

CHAPITRE VI Procédure de Défaut

Article 18. — Sauf motifs reconnus justifiés par la Commission, si l'une des parties régulièrement convoquée ne comparait pas, soit en personne, soit par mandataire, il lui est immédiatement adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, une nouvelle convocation à comparaître dans un délai qui ne peut être inférieur à dix jours.

Si, à la date ainsi fixée, la partie ne comparait pas ou ne se fait pas représenter, et n'a pas présentée une excuse justifiant le report de l'affaire à une date ultérieure, la Commission procède à l'arbitrage en tenant compte des éléments dont elle dispose.

La sentence prononcée dans ces conditions est réputée contradictoire vis-à-vis de toutes les parties, et ne peut être frappée d'opposition par la partie défaillante.

Article 19. — Si, à moins de raisons légitimes, aucune des parties régulièrement convoquées n'a comparu en personne ou n'est fait valablement représenter, la demande d'arbitrage est considérée comme nulle et non avenue.

CHAPITRE VII Procédure d'urgence.

Article 20. — La procédure d'urgence est applicable :

1° Dans le cas d'une demande d'arbitrage prévue sur la clause compromissoire insérée dans un contrat, lorsque, à la requête de l'une des parties, le Secrétaire général du C.O.I.C. estime que l'urgence est justifiée.

2° Dans le cas où l'arbitrage est sollicité par application du paragraphe 2° de l'article 3 lorsque les parties conviennent de recourir à la procédure d'urgence.

Dans les deux cas visés ci-dessus, les règles de la procédure fixées aux chapitres précédents sont applicables sous réserve des modifications prévues aux articles 21 et 22 ci-après.

Article 21. — Le litige est examiné par une Commission composée de deux arbitres.

Les arbitres se réunissent sans délai, et au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant l'avis comportant leur désignation. Les parties sont convoquées immédiatement par tout moyen pouvant les atteindre personnellement.

A défaut de conciliation, si le litige est en état d'être résolu, les arbitres rendent sur le champ leur sentence au besoin par défaut.

La sentence prononcée dans ces conditions est réputée contradictoire vis-à-vis de toutes les parties et ne peut être frappée d'opposition par la partie défaillante.

Si le litige ne peut être résolu immédiatement, la Commission d'arbitrage ordonne les mesures que comporte l'urgence et renvoie pour le surplus les parties à la procédure normale d'arbitrage.

Article 22. — Au cas où les arbitres ne pourraient se mettre d'accord, le Secrétaire général du C.O.I.C. désigne sans délai un sur-arbitre dans les conditions fixées à l'article 16 du présent règlement.

Article 23. — Dans les cas requérant urgence exceptionnelle et si l'une des parties se refuse à signer le compromis prévu à l'article 3 paragraphe 2°, le Secrétaire général du C.O.I.C. peut, sur la requête d'une seule des parties, désigner un des arbitres inscrits sur la liste prévue à l'article 3, aux fins de constater le désaccord des parties, et en rechercher les causes et de consigner les éléments de fait utiles pour une solution ultérieure.

Le dernier convoque, par tout moyen rapide, la ou les parties en cause et adresse immédiatement un rapport sans concurrence sur le litige. Ce rapport est notifié sans délai à toutes les parties intéressées. Sur le vu de ce rapport, le Secrétaire général du C.O.I.C. peut prescrire les mesures utiles de caractère urgent, et de nature à éviter les conséquences dommageables du litige, tous droits et moyens des parties demeurant réservés.

CHAPITRE VIII Affaires renvoyées pour Avis ou Expertise

Article 24. — Dans le cas où la Commission arbitrale est saisie d'un litige dans les conditions fixées par l'alinéa 3 de l'article 2 du présent règlement, sur renvoi pour avis ou conciliation ordonné par un tribunal de l'ordre judiciaire, l'affaire est soumise à une Commission composée de trois arbitres nommés par le Secrétaire général du C.O.I.C.

Cette Commission, au cas où elle ne peut concilier les parties, instruit l'affaire et rédige au nom de la Commission arbitrale un rapport signé par les trois arbitres, ou établi dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article 15. Ce rapport est déposé au Greffe du Tribunal qui a ordonné le renvoi par les soins du Secrétariat du C.O.I.C.

CHAPITRE IX Dispositions générales

Article 25. — La Commission arbitrale dispose des pouvoirs les plus larges d'appréciation pour la solution des litiges qui lui sont soumis. Les arbitres doivent statuer selon leur conscience, selon l'équité, et d'après les règles du droit.

Ils prononcent comme amiables compositeurs toutes les fois que les parties en ont ainsi convenu au moment où la Commission a été saisie du litige.

Article 26. — La Commission arbitrale est dispensée de suivre dans ses opérations les règles de procédure, de forme et de délais autres que celles d'ordre public ou prescrites par le présent règlement.

Article 27. — Les membres de la Commission d'arbitrage peuvent être individuellement récusés pour les causes prévues par l'article 378 du code de procédure civile et survenues soit depuis leur désignation par les parties, soit même antérieurement, lorsque cette désignation a été faite d'office par le Secrétaire général du C.O.I.C. Un arbitre ne doit notamment être ni parent, ni allié des parties jusqu'au troisième degré inclusivement, ni intéressé à la solution du litige.

Deux personnes d'une même firme, ou de sociétés filiales, ou deux personnes parentes ou alliées jusqu'au troisième degré inclusivement, ne peuvent figurer comme arbitres dans un même litige.

En cas de difficultés, il en est référé au Secrétaire général du C.O.I.C. qui statue définitivement sur les causes de récusation ou d'incapacité des arbitres.

Article 28. — Les sentences rendues au nom de la Commission arbitrale du C.O.I.C. ne peuvent engager, dans les conditions du droit commun, la responsabilité civile ni des arbitres ni du C.O.I.C.

Article 29. — Les sentences ne sont déposées au Greffe du Tribunal civil qu'à la demande expresse de l'une des parties.

La Commission arbitrale est dispensée d'effectuer ce dépôt dans les délais prescrits par l'article 1020 du Code de procédure civile.

L'exécution forcée de la sentence est, s'il y a lieu, poursuivie par la partie qui y a intérêt.

Article 30. — Les dossiers confiés à la Commission arbitrale ne peuvent être retirés au Secrétaire du C.O.I.C. que par les parties elles-mêmes ou par leurs mandataires. Il est donné récépissé, par la partie, des pièces qui lui sont restituées.

A l'expiration d'un délai de six mois à compter du prononcé de la sentence, le Secrétaire du C.O.I.C. n'est plus tenu de les conserver dans ses archives.

Article 31. — Quand l'une des parties est domiciliée ou réside hors de France, les différents délais prévus dans le présent règlement sont augmentés dans les conditions suivantes :

Etats limitrophes de la France continentale ..... 4 jours  
Autres pays d'Europe (à l'exception de la Russie), Corse et Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) ..... 8 jours  
Russie et pays situés en dehors du Continent Européen ..... 2 mois

CHAPITRE X Frais

Article 32. — Les fonctions d'arbitre sont gratuites.

Article 33. — Les frais de procédure (frais du Secrétariat du C.O.I.C., remboursement des frais exposés par les arbitres) sont à la charge des parties. Le procès-verbal de conciliation ou la sentence arbitrale répartit ces frais entre les parties ou les met à la charge de l'une d'elles.

1° si le litige est concilié avant recours à l'arbitrage, le montant des frais est fixé forfaitairement à 100 francs,  
2° si le litige n'est pas concilié, la sentence fixe le montant des frais de procédure entre les parties de 200 et 5.000 francs.

Article 34. — Les frais d'expertise sont à la charge des parties. Il appartient aux arbitres d'en déterminer éventuellement la répartition.

Article 35. — Les frais exposés par les parties pour se faire représenter ou assister sont respectivement à la charge exclusive des parties qui les ont engagés.

CHAPITRE XI Dispositions diverses

Article 36. — Le C.O.I.C. peut relever de ses fonctions et radier du tableau tout arbitre qui se serait rendu coupable d'une infraction grave aux devoirs de sa charge.

Article 37. — Le présent règlement sera affiché, en même temps que la liste des ar-

bitres, au siège de chacune des sections de l'industrie cinématographique.

Article 38. — Le Secrétaire général du C.O.I.C. pourra déléguer en tout ou partie les attributions qui lui sont dévolues par le présent règlement.

Article 39. — Le présent règlement pourra être modifié par décision du C.O.I.C.

Modèle de Clause compromissoire à insérer dans un Contrat commercial

« Toute contestation survenant à l'occasion du présent contrat sera soumise obligatoirement à l'arbitrage de la Commission arbitrale du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, qui la résoudra conformément au règlement d'arbitrage que les parties déclarent connaître. »

Fait à Paris, le 13 juillet 1942.

Le Comité de Direction,

M. ACHARD, A. DEBRIE, R. RICHEBÉ.

DISTRIBUTEURS

SUPPRESSION DE L'INTERDICTION DES FILMS AUX MINEURS

Le Service des Distributeurs communique : L'interdiction de certains films aux mineurs de moins de 13 ans et de 18 ans est levée par les Services de la censure pour toute la Zone occupée, qu'il s'agisse d'anciennes ou de nouvelles productions.

En conséquence, les restrictions mentionnées sur les copies de Censure allemandes et concernant les interdictions aux mineurs, sont annulées.

VOL DE COPIE

La Société France-Actualités nous signale qu'au cours d'un cambriolage effectué dans la cabine de projection du « Cinema Saint-Sabin » à Paris, une copie du journal France-Actualités n° 2 avec le supplément de Dieppe (copie n° 101) a été dérobée. Le C.O.I.C. met en garde ses ressortissants contre toutes propositions concernant cette copie volée et leur demande d'avertir immédiatement France-Actualités (BALzac 05-14).

EXPLOITANTS DE SALLES

BORDEREAUX DE RECETTES

Le C.O.I.C. rappelle à MM. les Exploitants que les recettes doivent adresser leurs bordereaux de recettes au Service du Contrôle et à leurs fournisseurs dans les quarante-huit heures qui suivent le dernier jour de passage de leur programme.

D'autre part, certains Exploitants ne communiquent pas leurs bordereaux de recettes aux distributeurs, lorsque le minimum garanti n'est pas atteint.

Dans tous les cas, ces renseignements sont indispensables pour répartir au complément de programme la somme qui lui est due, en application de la décision n° 26.

CHANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE PROGRAMME

Un changement supplémentaire de programme est autorisé chaque semaine :

1° pour les salles se trouvant seules dans leur localité et ne jouant pas tous les jours à l'exception de celles qui, trop proches d'une localité voisine, risqueraient de gêner l'exploitation des salles existant dans cette localité;

2° pour les salles situées dans les stations thermales ou balnéaires (pendant la saison seulement).

RÉPARTITION DES PLACES

Il a été signalé qu'un certain nombre de Directeurs, ne tenant aucun compte du décret du 3 février 1942 et des décisions 21 et 22 du C.O.I.C., ont un nombre de places au prix inférieur beaucoup plus élevé que le 1/3 ou les 2/5 de la totalité des places.

L'observation de cette réglementation risque de leur attirer de très graves ennuis et des sanctions très coûteuses de la part du Comité de Surveillance des Prix.

TIMBRE FISCAL

Les Exploitants peuvent user de la faculté que leur laisse le communiqué paru dans Le Film (n° 44 du 4 juillet 1942) à condition d'utiliser des billets dont le prix imprimé comporte le prix de la place et celui du timbre, c'est-à-dire la somme totale réclamée à chaque spectateur.

NOUVELLES SALLES DE FORMAT STANDARD AUTORISÉES EN ZONE OCCUPÉE (du 30 avril 1942 au 15 août 1942)

PARIS ET SA BANLIEUE

- SEINE
723 Paris (9e), Artistie, 61, rue de Douai.
730 Paris (9e), Regent Caumartin, 4, rue Caumartin.
731 Paris (11e), Star, 41, rue des Boulets.
725 Paris (11e), Studio de Lutèce, 13, r. Troyon.
724 Paris (18e), Gaite-Gitany, 10, av. de Chézy.
SEINE-ET-OISE
722 Blanc-Mesnil, Palace, 29, av. Pierre-Curie.
728 Courbevoie, Casino de Neuch, 4, r. Maïara.
720 Ivry-sur-Seine, Cécile Cinema, 41, av. Pierre-Lafitte.
729 Montigny-Les-Cormeilles, Vox, 5, Grand-Rue.
727 Pontoise, Familia, 6, boul. Pasteur.

PROVINCE

- AIN
971 Grigny-Saint-benoite, Kursaal, rue Pasteur.

CALVADOS

- 961 Blainville-sur-Orne, Union Blainvillaise, rue de Caen.

DOUBS

- 945 Beaume-les-Dames, Stella, r. des Juifs.

CHARENTE-INFÉRIEURE

- 947 Néré, Salle des Fêtes.

EURE

- 950 Breteuil-sur-Iton, Lux, Place Pillon-de-Buhorel.

FINISTÈRE

- 964 Bannalec, Bretagne-Cinema, pl. de l'Eglise.

HAUTE-MARNE

- 974 Bienville, Les Jeunes.
975 Fronches, cinéma Forges.

LANDES

- 965 Biscarosse, Atlantique.

LOIRET

- 968 Montargis, Tivoli, av. Georges-Pallain.

LOIRE-INFÉRIEURE

- 948 Pornic, Familia, Quay Leray.
972 Basse-Indre, Bellevue, 18, r. du Calvaire.
973 Basse-Indre, Trianon, 36, rue Marcel-Sembat.

INDRE-ET-LOIRE

- 944 Tours, Olympia, 57, avenue de Grammont.

MAYENNE

- 967 Cosse-le-Vivien, Cinéma Cosseen, rue de Méral.

MEURTHE-ET-MOSELLE

- 946 Nancy, Vox, 91, av. du XXe-Corps.
956 Nancy, Ambigu, 79, rue Charles-Keller.

- 960 Trioux, Salle des Fêtes, Baty.
969 Lunéville, Impérial, 39, rue de la République.

MAINE-ET-LOIRE

- 966 Château-neuf-sur-Sarthe, Familia, quai du Liage.

OISE

- 949 Béthisy-Saint-Pierre, Salle des Fêtes.
958 Saint-Léu-d'Esserent, Triumph-Cinema, 95, rue Jean-Jaures.

ORNE

- 976 Alençon, Normandy, rue des Carreaux.
954 Bagnoles-de-l'Orne, Casino du Lac, rue de Domfront.

- 953 Vimoutiers, Normandy, place du Champ-de-Foire.

SARTHE

- 959 Le Mans, Le Balzac, 13, rue de l'Étoile.
970 Moyon-sur-Sarthe, Jeanne-d'Arc, 3, rue Montense-Ceureau.

SOMME

- 951 Cayeux-sur-Mer, Select, 13, avenue Paul-Doumer.
952 Friville-escarbotin, Mignon-Palace, rue Clemenceau.

- 955 Montcaumon, Salle des Fêtes, Grande-Rue.
963 Friville-escarbotin, Kursaal, 2, place Jean-Jaures.

VENDEE

- 957 Port-Joinville-le-Nou, Ciné Hais, rue du Petit-Charion.

SALLES PAROISSIALES DE FORMAT STANDARD AUTORISÉES EN ZONE OCCUPÉE (du 30 avril 1942 au 15 août 1942)

- PARIS ET SA BANLIEUE
SEINE
6 Paris, Box Pasteur, rue de Charonne.
20 Paris, Saint-Meura, 12-14, rue Censier.
21 Paris, Roger Doctol, 40, rue Monorgueil.
7 Paris, Salle Familiale, r. Simon-Denis.
1 Boulogne, Cinema de l'Est, 43, r. de l'Est.
23 Gennevilliers, Saint-Jean, 20, rue des Ecoles prolongée.
16 Kremlin-Bicêtre, Salle Familiale du Plateau, rue Froeseur-Bergome.
14 Levallois, Jeanne d'Arc, 28, rue Edouard-Vaillant.
28 Saint-Maur, Salle Paroissiale, 4, avenue de Beauté.

- SEINE-ET-MARNE
15 Saacy-sur-marne, Foyer Familial, rue des Poupilains.

PROVINCE BASSES-PYRÉNÉES

- 9 Hasparren, Haritz Burne, rue du Foirail.
12 Guethary, Guethary Eneux, rue de l'Eglise.

CALVADOS

- 11 Saint-Pierre-sur-Dives, Salle Saint-Wambert, route de Livarot.

DEUX-SEVRES

- 2 Cessay, Saint-Joseph.

FINISTÈRE

- 4 Saint-Pol-de-Léon, Sainte-Thérèse, rue de la Rive.
25 Landivisiau, Saint-Joseph, 21, rue Général-Mangin.

ILLE-ET-VILAINE

- 5 Saint-Servan-sur-Mer, Jeanne d'Arc, rue Le Pailleur.

LOIR-ET-CHER

- 10 Mondoubleau, Étoile, 8, rue Creuse.

LOIRE-INFÉRIEURE

- 13 Nantes, Union Ouvrière, rue Commandant-Rivière.

MANCHE

- 20 Cherbourg, Saint-Joseph, 11, r. des Ormes.

MORBIHAN

- 18 Auray, Manne Guen, 4, avenue Wilson.
24 Gourin, Jeanne d'Arc, rue Hugo-Derville.
8 Le Faouet, Salle Elle, rue Corentin-Carré.

NIEVRE

- 3 Clamecy, Salle Paroissiale, rue de la Monnaie.
22 Nevers, Rex, 20, rue Saint-Gildard.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

ŒUVRES SOCIALES

COLONIES DE VACANCES DU CINÉMA

Ainsi qu'il a été annoncé dans le numéro de *Film* du 29 août, le deuxième contingent de 150 enfants, remplaçant le premier contingent de 150 enfants qui a séjourné à la Colonie de Vacances du Cinéma, organisée Hôtel Beau Rivage à Samoïs-sur-Seine du 20 juillet au 19 août, est arrivé le 20 août à 10 heures à Samoïs.

Placée sur les bords de la Seine, à cent cinquante mètres de la Forêt de Fontainebleau, la Colonie de Vacances offre aux enfants, en plus d'une nourriture saine et abondante, des distractions multiples. Des séances de Guignol et de Cinéma leur sont données, et chaque jour est employé à des exercices physiques, à des promenades et à des jeux divers.

Les enfants sont tous en excellente santé, et ils appréhendent avec quelque mélancolie, vite dissipée heureusement, leur prochain retour le 19 septembre.

Nous pouvons annoncer que, dès cet hiver, les Œuvres sociales prépareront l'organisation d'une Colonie de Vacances beaucoup plus importante pour l'an prochain, pouvant recevoir 1.000 enfants de l'industrie cinématographique.

PRÉSENTATIONS CORPORATIVES

Date	Heure	Salle	Film	Distributeur
<b>PARIS (POUR LA GRANDE RÉGION PARISIENNE ET LA RÉGION DE LYON OCCUPÉE)</b>				
Mardi 15 sept.	10 h. 45	Lord-Byron	Leçon de Chimie à 9 Heures	Francinex.
<b>NANCY (POUR LA RÉGION DE L'EST)</b>				
Mardi 15 sept.	10 h.	Eden	La Piste du Nord	Discina.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Date	Salle	Film	Distributeur
<b>PARIS (POUR LA GRANDE RÉGION PARISIENNE ET LA RÉGION DE LYON OCCUPÉE)</b>			
Vendredi 4 sept.	Excl. Colisée	L'Arlésienne	Gray Film.
Jeudi 10 sept.	Excl. Paramount	Les Affaires sont les Affaires	Eclair-J <sup>al</sup> .
Vendredi 11 sept.	Excl. Français	Le Drapeau jaune	A.C.E.
Vendredi 11 sept.	Excl. Olympia	Simplet	A.C.E.
Vendredi 11 sept.	Excl. Ch.-Elysées	Sortilège exotique	Franfilmis.
Mercredi 23 sept.	Excl. Balzac	Le Mariage de Chiffon	Ind. Cinémat.

LISTE DES ENTREPRISES AYANT REÇU DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION

(Art. 1<sup>er</sup> de la loi du 26 Octobre 1940)

ET DES AUTORITÉS OCCUPANTES  
L'AUTORISATION D'EXERCER LEUR ACTIVITÉ

I. — SECTION PRODUCTION

a) Producteurs de grands films :

Carte n°	Nom de l'Entreprise	Nom du Responsable
P 1	Continental Films	Alfred Greven
P 2	Discina	André Paulvé
P 3	C <sup>ie</sup> Commerciale Française Cinémat.	Harispuru
P 4	Films Roger Richebé	Roger Richebé
P 5	Eclair-Journal	Chavanes
P 6	Synops	Tual
P 7	Films Sirius	Masson
P 8	Films Minerva	Keller
P 9	Société Universelle de Films	Cléré
P 10	Industrie Cinématographique	Guerlais
P 11	Lux	Josette France
P 12	Films Fernand Rivers	Large (dit F. Rivers)
P 13	Sté Nouvelle des Ets Gaumont.	Le Duc
P 14	U. T. C.	Radot-Mallet
P 15	Moulins d'Or	Mme Manégat
P 16	C <sup>ie</sup> Générale Cinématographique	Artus
P 17	Sté Française des Films Orange	Kusters
P 18	Burgus Film	Couzinet

b) Producteurs spécialisés :

Carte n°	Nom de l'Entreprise	Nom du Responsable
P S 1	Atlantio Films	de Hubsch
P S 2	Cinéma et Publicité	Meynot
P S 3	Artisans d'Art	Rigaux

II. — SECTION DISTRIBUTION

Carte n°	Nom de l'Entreprise et Liste des Agences	Nom du Responsable
D 1	Zénith (Paris)	Lesbats
D 2	Discina (Paris, Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille, Toulouse).	André Paulvé
D 3	C <sup>ie</sup> Générale Française Cinématographique (Paris)	Harispuru
D 4	Roger Richebé (Paris, Bordeaux)	Roger Richebé
D 5	Atlantio Films	de Hubsch

Carte n°	Nom de l'Entreprise et Liste des Agences	Nom du Responsable
D 6	C <sup>ie</sup> Française de Distribution de Films (Paris).	Descusse
D 7	Eclair-Journal (Paris, Bordeaux, Lille, Marseille).	Chavanes
D 8	Sinuis (Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Alger).	Masson
D 9	Minerva (Paris)	Keller
D 10	Lux (Paris)	Josette France
D 11	Gray Film (Paris)	Ayres d'Aguiar
D 12	Films Vog (Paris)	Frogerais
D 13	Distribution Parisienne de Films (Paris)	Bauché et Ambiehl
D 14	Scalaera Films (Paris)	Mlle de Grandelos
D 15	C <sup>ie</sup> Parisienne de Location de Films (Paris).	Revenaz
D 16	Consortium du Film (Paris)	Sefert
D 17	de Koster (Paris)	de Koster
D 18	Francinex (Paris)	Chabert
D 19	Films Georges Muller (Paris)	Muller
D 20	Union Française de Production Cinématographique (Paris)	Tissier
D 21	Védis Films (Paris)	Kusters
D 22	Ciné-Diffusion (Bordeaux).	Labat
D 23	Pathé-Consortium (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes, Nancy)	Remaugé
D 24	Compagnie Radio-Cinéma (Paris).	Augustin

III. — SECTION INDUSTRIES TECHNIQUES

Carte n°	Nom de l'Entreprise	Nom du Responsable
T 1	Olivères	Olivères
T 2	Atelier Cinéma Electro-Mécanique et Acoustique (ACEMA)	Yves Sgubbi
T 3	Société du Matériel Acoustique	Linke
T 4	Mondial Film	Lebrun
T 5	Cinétique	Fernand Henry
T 6	Marguet	Mme Vve Marguet
T 7	Ercsam	Mascre
T 8	Ciné Gel	Legeay
T 9	Etablissements Bourdereau	Bourdereau
T 10	Etablissements Fersing	Fersing
T 11	Etablissements Emel	Gilliard
T 12	Roume et Martinet	Roume et Martinet
T 13	Brockliis Simplex	Bachélet

(à suivre)

ECLAIR JOURNAL PRESENTE

La Première Tranche  
DE SON PROGRAMME

1942 - 1943

CHARLES VANEL  
DANS  
**LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES**  
RÉALISATION DE JEAN DREVILLE  
D'APRÈS LE CHEF D'ŒUVRE  
D'OCTAVE MIRBEAU  
PRODUCTION  
LES MOULINS D'OR

ROGER DUCHESNE  
GINETTE LECLERC  
CHARPIN  
ET  
DRANE ET DEMAZIS  
DANS  
**LE MISTRAL**  
RÉALISATION DE JACQUES HOUSSIN  
ANDRÉX  
PAUL OLIVIER  
ET TRAMEL  
DIRECTEURS DE PRODUCTION: CH. TAVANG  
PRODUCTEURS: S.R.F.E.



FERNAND LEDDOUX  
JEAN CHEVRIER  
GINETTE LECLERC  
MICHELINE FRANCEY  
DANS  
**La Grande Marnière**  
RÉALISATION DE JEAN DE MARGUENAT  
D'APRÈS LE ROMAN DE GEORGES OHNET  
PRODUCTION "LES MOULINS D'OR"

VIVIANE ROMANCE  
ET  
GEORGES FLAMENT  
DANS  
**FEU SACRÉ**  
RÉALISATION DE MAURICE CLOCHE  
ORBAAL  
ET  
DELMONT

ET  
**MARIE MARTINE**  
UNE PRODUCTION ECLAIR JOURNAL

H.M.



# MARIAGE D'AMOUR

de l'humour \* de la fantaisie



\* Prochainement en exclusivité AU NORMANDIE

TOLYS présente

## MARIAGE D'AMOUR

d'après une idée de JEAN LEC

avec

Juliette FABER - François PERIER  
Paul MEURISSE - Georges ROLLIN  
Henri VILBERT - Michel VITOLD  
GABRIELLO

Musique de RENÉ SYLVIANO

PRODUCTION C CONTINENTAL-FILMS



de la jeunesse, de la joie, de l'imprévu

# MARIAGE D'AMOUR

ADMINISTR.-RÉDACTION  
29, rue Marsoulan, Paris (12<sup>e</sup>). Tél. :  
DIDEROT 85-35 (3 lignes groupées).  
Adresse télégraphique : LACIFRAL,  
Paris. Compte chèques postaux :  
n° 702-66, Paris. Registre du Com-  
merce, Seine n° 216-468 B

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

ABONNEMENTS  
France et Colonies : Un an 180 fr.  
— Union Postale : 300 fr. — Autres  
Pays : 375 fr. — Pour tous change-  
ments d'adresse, nous envoyer l'an-  
cienne bande et QUATRE francs en  
timbres-poste.

N° 48 12 SEPTEMBRE 1942 12 Fr.

## UNE IMPORTANTE RÉUNION DES COLLABORATEURS DE CRÉATION DU C.O.I.C. A EU LIEU A NICE

Le 3 août dernier, dans l'amphithéâtre du Centre Universitaire Méditerranéen, le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique a tenu à Nice une importante réunion des Collaborateurs de création de la Côte d'Azur. M. Marcel Achard, membre du Comité de Direction du C.O.I.C., présidait cette séance à laquelle assistaient également MM. Robert Buron, Secrétaire général du C.O.I.C., Alexis Thomas, Représentant général du C.O.I.C. en Zone non occupée, Marcel Baldet, Chef des Collaborateurs de création, Pauline de Jonquières, Chef du Centre de Nice du C.O.I.C.

Présenté par M. Thomas, M. Marcel Achard prit la parole pour assurer que les dirigeants responsables du Comité du Cinéma avaient à cœur d'apporter à la bonne marche de notre corporation tous leurs efforts et toute leur expérience.

« Je peux, déclara M. Achard, vous faire deux promesses immédiates : l'une, sur le plan matériel, et cédant à vos vœux, consistera dans une réduction sensible, et prochaine, des taux des cotisations payées par les acteurs et les techniciens; l'autre, sur le plan moral, c'est que dans l'organisation corporative du cinéma, je ferai tout pour que votre place soit la première ».

M. Marcel Achard ajouta : « Les pouvoirs de notre Comité de Direction sont les mêmes que ceux de M. Ploquin; nous les exercerons dans le même sens que lui : assainir le financement de la production, établir un équilibre aussi harmonieux que possible entre les diverses branches de l'activité cinématographique, répartir au mieux la pellicule et les matières premières pour que le cinéma français traverse avec le minimum de dommage la crise actuelle ».

M. Marcel Baldet, dans un rapport minutieux, passa en revue les résultats pratiques obtenus jusqu'à ce jour concernant les Collaborateurs de création et indiqua les problèmes qui doivent être résolus dans les temps prochains.

- Ces résultats pratiques sont :
- l'établissement de la carte d'identité professionnelle qui a permis à de jeunes chefs de maîtrise d'accéder aux professions supérieures, tout en assainissant d'un même coup la profession,
  - projet définitif du tribunal arbitral,
  - contrôle financier de la production assurant ainsi la sécurité des collaborateurs de création quant à la complète observation de leurs engagements,
  - application des congés payés,

## EMILE NATHAN déchu de la nationalité française

Le Journal Officiel du 29 août a publié le décret suivant :

« La nationalité française est retirée à Tannenbach (Samuel), Directeur de sociétés de production cinématographique; né le 6 mai 1900 à Jassy (Roumanie), ayant demeuré à Paris, 4, Rond-Point des Champs-Élysées, naturalisé par décret du 4 novembre 1930, publié au Journal Officiel le 16 novembre 1930 ».

Il s'agit de Emile Nathan, frère de Bernard Nathan, actuellement emprisonné à la Santé, et lui-même déchu de la nationalité française depuis plusieurs mois.

— fonctionnement de la Caisse d'entraide,  
— mise en train du « casting » central des acteurs, auquel on travaillait depuis de longs mois.

Pour l'avenir, le problème du recrutement des acteurs et techniciens apparaît comme un des plus importants. Une étude approfondie doit être déposée dans ce sens par le C.O.I.C. à la direction de l'Enseignement technique afin d'obtenir un profond remaniement de l'École de la rue de Vaugirard, à Paris.

M. Robert Buron traita ensuite de l'organisation corporative du cinéma que le C.O.I.C. est chargé de préparer. Après diverses questions posées par les assistants, la séance fut levée.



Gisèle Pascal, la révélation de *L'Arlésienne*, dans une belle scène d'extérieurs de ce film de Marc Allégret qui est projeté en exclusivité au Colisée. (Photo Gray-Film)

## LA BIENNALE DE VENISE A ÉTÉ INAUGURÉE LE 30 AOÛT PAR LE DR. GOEBBELS ET LE MINISTRE ITALIEN PAVOLINI

Dix pays participent à cette manifestation

Venise. — L'Exposition Internationale du Film, qui se tient chaque année à cette époque à Venise, a été inaugurée le 30 août en présence du Dr Goebbels, Ministre de Propagande du Reich, et de M. Pavolini, Ministre de la Culture Populaire d'Italie. L'Exposition de 1942, qui marque le dixième anniversaire de la « Biennale de Venise », et est le troisième qui ait lieu pendant la guerre, comprend les participations de dix pays : Allemagne, Italie, Hongrie, Suisse, Suède, Norvège, Espagne, Portugal, Croatie et Roumanie.

L'Italie présente, en plus de documentaires et de dessins animés, six grands films : *Alfa Tau*, *S.O.S. 103*, *Benqasi*, de Genina, *Un Coup de Revolver*, *Une Histoire d'Amour*, de Camerini, *La Belle Endormie*, *Les Routes du Cœur* et *Nous Vivants*.

L'Allemagne présente également six grandes productions récentes : *Le Grand Roi*, de Veit Harlan, *Sang viennois*, *Andrea Schuter*, *La Ville d'Or* (en couleurs) et *La Grande Ombre*.

C'est sous le signe des forces militaires que s'est ouverte la Biennale avec la projection d'un grand film italien « hors concours » : *Les Trois Aiglons*, réalisé par Mario Mattoli, et qui se déroule dans le cadre de jeunesse et d'héroïsme d'une école de pilotes.

Le soir, en présence des Ministres Goebbels et Pavolini, a eu lieu le premier spectacle de l'Exposition : il débuta par les « Actualités de la Guerre », avec des prises de vues du Front de l'Est et la chronique complète de la tentative de débarquement britannique de Dieppe.

Puis, venait le film allemand *Le Grand Roi*, qui évoque la Guerre de Sept Ans et le roi Frédéric de Prusse. Ce film, réalisé par Veit Harlan, a été qualifié en Allemagne de « Film de la Nation » comme le fut l'année dernière *Le Président Krüner*.

Le lendemain, a eu lieu la présentation du film italien *Alfa Tau*, réalisé par le Commandant de Robertis, qui nous donna *S.O.S. 103*. Ce nouveau film de marins a remporté également un très grand succès.

Enfin, à l'issue de l'inauguration de la Biennale, le ministre Pavolini a décerné les prix aux meilleurs films et artisans italiens de l'année : le prix du meilleur film a été décerné à Mario Camerini pour *I Promessi Sposi*, celui de la meilleure actrice à Luisa Ferida et celui du meilleur acteur à Carlo Ninchi.

## Le 1<sup>er</sup> Octobre, importante réunion des Actionnaires de Pathé-Cinéma

Les actionnaires de Pathé-Cinéma sont convoqués en assemblées générales et spéciales le 1<sup>er</sup> octobre, à 14 heures, à Paris, 19, rue Blanche, pour mettre fin à la faillite et assurer la reconstruction financière sur l'intervention de la Société d'exploitation des Établissements Pathé-Cinéma.

Ces mesures doivent comporter essentiellement le règlement intégral des créanciers à l'aide d'un emprunt au Crédit national sous la garantie de l'État puis l'absorption de Pathé-Cinéma par la Société d'exploitation.

Les actionnaires sont priés d'effectuer le plus tôt possible et avant le 25 septembre, les dépôts de titres et pouvoirs. Renseignements au siège social : 6, rue Francœur, Paris : aux bureaux de Lyon, 45, avenue du Maréchal-Foch ou aux principaux établissements de crédit.



J.-L. Barrault et Geneviève Guilty dans le nouveau film de Sacha Guitry, *Le Destin fabuleux de Désirée Clary*, qui passe en double exclusivité à Marivaux et au Marbeuf. (Photo C.C.F.C.)

## LE TRAVAIL DANS LES STUDIOS

**BILLANCOURT**  
**LA MAIN DU DIABLE** (Continental). Réal. : Maurice Tourneur. Int. : Pierre Fresnay, Josseline Gaël.

**BUTTES-CHAUMONT**  
**FREDERICA** (Jason). Réalisation : Jean Boyer. Int. : Charles Trenet, Elvire Popesco, Suzet Mais. Commencé le : 5 août 1942. F. T. : N° 47.

**LE COMTE DE MONTE-CRISTO** (Régina). Réal. : Robert Vernay. Int. : P. R.-Willm, Michèle Alfa, Aimé Clariond. Commencé le : 15 août 1942. F. T. : N° 47.

**FRANÇOIS-1<sup>er</sup>**  
**PORT D'ATTACHE** (Pathé). Réal. : Jean Choux. Int. : René Dary, Michèle Alfa. Commencé le : 9 août 1942. F. T. : N° 47.

**LA GRANDE MARNIERE** (Les Moulins d'Or). Réal. : Jean de Marguenat. (Fiche technique ci-contre).

**NEUILLY**  
**LE CŒUR SUR LA MAIN** (Continental). Réal. : Richard Pottier. (Fiche technique ci-contre).

**PHOTOSONOR**  
**LES AILES BLANCHES** (U. F. P. C.). Réal. : Robert Péguy. (Fiche technique ci-contre).

**SAINT MAURICE**  
**JEUNES FILLES DANS LA NUIT** (C.C.F.C.). Réal. : Yves Mirande. Int. : Gaby Morlay, Fernand Ledoux, Lise Delamare, Jules Berry. Commencé le : 10 août 1942. F. T. : N° 46.

**LE CAPITAIN FRACASSE** (Lux). Réal. : Abel Gance. Int. : Fernand Gravey, Assia Noris, Jean Weber. Commencé le : 10 août 1942. F. T. : N° 47.



Irène Corday dans  
**Les Ailes blanches**  
(Photo U.F.P.C.)

## NOUVEAUX FILMS AU MONTAGE

**Les Visiteurs du soir** (Discina).  
**Pontcairal** (Pathé).  
**L'Honorable Catherine** (Films Orange).

## COUP DE FEU DANS LA NUIT

Robert Péguy a terminé le montage de cette production des Films Rivières adaptée par Robert Coulom de la pièce de Brieux, *L'Avocat*, et annoncée précédemment sous le titre *Secrets de Famille*. Mary Morgan, Henri Rollan, Jean Debucourt et Jean Meyer sont les principaux interprètes de ce film dont la partition musicale a été écrite par Henri Verdun.

## CHARLES TRENET DANS "FRÉDÉRICA" EST LE HÉROS D'UNE NOCE SANS MARIAGE

Dans un restaurant modeste de Paris, se trouvent réunis, autour d'une table, Charles Trenet, Suzet Mais, Rellys, Christian-Gérard, Maurice Baquet et quelques autres invités. Suzet Mais porte une ravissante robe de mariée et



Charles Trenet, Suzet Mais et Rellys dans **Frédérica**  
(Photo Jason-Gray Film)

son voisin, Charles Trenet, semble bien être son mari. Or, si ce repas a lieu comme si de rien n'était, les jeunes gens ne sont pourtant pas unis par le mariage, Charles Trenet, par suite de circonstances imprévues, n'ayant pu se rendre le matin à la mairie. Voilà une situation originale du film *Frédérica*, que réalise actuellement Jean Boyer aux Buttes-Chaumont, d'après une pièce de Jean de Létra.

Cette production Jason, que distribuera Gray-Film, est empreinte de gaieté. Charles Trenet, qui joue le rôle d'un poète chansonnier, y chante deux chansons qui ne tarderont pas à être sur toute les lèvres. L'interprétation réunit, outre les artistes déjà cités, Elvire Popesco, Louvigny, Robert Arnoux et la jeune et délicieuse Jacqueline Gautier qu'on a déjà pu apprécier dans *Le Journal* et *à 5 Heures* et que l'on verra bientôt aux côtés de René Dary dans *Huit Hommes* dans un Château.

## YVES MIRANDE RÉALISE UN NOUVEAU FILM DE SKETCHES "JEUNES FILLES DANS LA NUIT"

Toujours fidèle à la formule qui a fait le succès de ses films, Yves Mirande réalise, avec la collaboration technique de René Le Hénaff, une nouvelle production de la C.C.F.C. : *Jeunes Filles dans la Nuit*, composée d'une suite de sketches ou pochades liées entre elles par une trame initiale.

Tour à tour gais ou émouvants, parfois tragiques, les épisodes se succèdent amenant devant l'écran de nombreux visages connus, parmi lesquels on reconnaît ceux de Gaby Morlay, Fernand Ledoux, Lise Delamare, Jules Berry, Louise Carletti, Renée Faure, Pierre Larquey, Marguerite Pierry, Pier-

re Minoand, Simone Berriau, Rosine Luquet, Elina Labourdette, Sophie Desmarais.

Marguerite Pierry et Pierre Larquey diraient un pensionnat de jeunes filles; un incendie ayant éclaté dans cet établissement, tous deux décident de faire conduire immédiatement les jeunes filles qui leur sont confiées dans leurs familles. On découvre, en pénétrant à l'improviste avec ces enfants, chez leurs parents, que la vie de leurs familles ne correspond pas à ce qu'elles imaginaient. Ceci suppose de nombreux effets de surprise et une grande variété de cadres et de milieux sociaux.

## LES CADETS DE L'OCEAN

Les prises de vues des intérieurs du film *Les Cadets de l'Océan* se poursuivent actuellement à Toulon. Les intérieurs sont tournés à bord du bateau de guerre « La Provence » et aux studios de Saint-Laurent-du-Var près de Nice. La C.P.L.F.-Gaudmont distribuera ce film.

## LE COMTE DE MONTE CRISTO

C'est le 25 août, en extérieurs à Marseille, que Robert Vernay a commencé la réalisation de ce film en deux époques, produit par les Films Régina, et qui est tourné en deux versions : italienne et française. C'est la jeune vedette italienne Bianca della Corte qui interprète dans la version italienne le rôle de Haydée qu'incarne Lise Delamare dans la version française.

## LE LOUP DES MALVENEUR

M. Georges Testard, qui assura les régies de *Patricia*, *La Loi du Prin-*

temps, *La Nuit fantastique*, *Opéra-Musette* et *Le Briseur de Chaines*, est le régisseur de ce film dont M. Jacques Fors est assistant-réalisateur.

## MADEMOISELLE BEATRICE

Gaby Morlay et André Luquet sont partenaires dans *Mademoiselle Béatrice*; un autre couple plus jeune est formé par Louise Carletti et Jimmy Gaillard. Max de Vaucorbeil commence la réalisation de cette production S.N.E.G. empreinte d'un caractère provincial par les extérieurs à Moret et Fontainebleau.

## SECRETS

Un Mois à la Campagne change de titre et s'appellera désormais *Secrets*. On sait que Pierre Blanchard fait ses débuts comme réalisateur avec cette production Pathé, dont il est également le principal interprète. Les prises de vues ont commencé en extérieurs aux environs d'Arles le 10 septembre. La distribution réunit, en plus de Pierre Blanchard, Marie Déa, Gilbert Gil, Jacques Dumesnil, Cartellina et Suzy Carrier.

Produits par les  
**PRODUCTEURS FILMS CHAMPION**  
1, BOULEVARD DE LONGCHAMP - MARSEILLE  
Les plus hautes références professionnelles et bancaires  
Adresse permanente : M. A. LE BOYTEUX, propriétaire des Films "Champion", 42, rue Bassé CAEN (Calvados)

## LE TRAVAIL EN EXTERIEURS

## AUVERGNE

**AURILLAC**  
**LE LOUP DES MALVENEUR** (U.T.C.). Réal. : Guillaume Radot. Int. : Madeleine Sologne, Pierre Renou, Gabrielle Dorziat. Commencé le : 24 juillet. F. T. : N° 45.

## RÉGION PARISIENNE

## BARBIZON

**LE BIENFAITEUR** (Régina). Réal. : Henri Decoin. (Fiche technique ci-contre).

## CHATEAU-DU-LOIR

## (SARTHE)

**UNE ÉTOILE AU SOLEIL** (Ind. Cinémat.). Réal. : André Zwobada. Int. : Martine Fougère, Jean Davy, Pierre Larquey. Commencé le : 20 juillet 1942. F. T. : N° 46.

## MORET-FONTAINEBLEAU

**MADEMOISELLE BEATRICE** (Sneg). Réal. : Max de Vaucorbeil. (Fiche technique ci-contre).

## MIDI

## NICE

**LUMIERE D'ÊTE** (Discina). Réal. : Jean Grémillon. Int. : Paul Bernard, Madeleine Renaud, Pierre Brasseur. Commencé le : 17 août 1942. F. T. : N° 47.

## PALAVAS-LES-FLOTS

**LE CAMION BLANC** (M.A.L.C.). Réal. : Léo Joannon. Int. : Jules Berry, Blanche Brunoy, Marguerite Moreno. Commencé le : 8 août 1942. F. T. : N° 46.

## PAYS BASQUE

**L'HOMME SANS NOM** (Sigma). Réal. : Léon Mathot. (Fiche technique ci-contre).

## PROVENCE

**LA CHEVRE D'OR** (Sirius). Réal. : René Barberis. Int. : Jean Murat, Yvette Lebon. Commencé le : 25 août 1942. F. T. : N° 47.

## SECRETS

**SECRETS** (Pathé). Réal. : Pierre Blanchard. Commencé le : 10 septembre 1942 à Arles.

## TARN-ARIÈGE

**L'AUBERGE DE L'ABIME** (Sport Film). Réal. : Willy Rozier. Int. : Roger Duchesne, Janine Darcey, Aimé Clariond. Commencé le : 3 août 1942. F. T. : N° 46.

## TOULON

**LES CADETS DE L'OCEAN** (Sneg). Réal. : Jean Dréville. Int. : Jean Paqui, Blanche Brunoy. Commencé le : 27 avril 1942. F. T. : N° 40.

## DES CINÉASTES TOURNENT A CASABLANCA

## UN DOCUMENTAIRE SUR LA MARINE MARCHANDE

Alger. — Le secrétariat de la Marine a envoyé à Casablanca une équipe de cinéastes pour réaliser un film documentaire sur la marine marchande.

On a mis ainsi à la disposition des opérateurs le remorqueur « Phosphate III », si bien que ceux-ci ont pu à leur aise évoluer dans le port et filmer bon nombre de tableaux dans d'excellentes conditions. D'autre part, ils eurent l'occasion de travailler à bord du « Wyoming », de la Compagnie Générale Transatlantique, sur lequel avait justement lieu la cérémonie de prestation de serment du commandant, de l'état-major et de l'équipage, au chef de l'Etat français.

R. de Bos.

## NOUVEAUX FILMS COMMENCES

**LE CŒUR SUR LA MAIN**  
Prod. : CONTINENTAL FILMS

Genre : Comédie.  
Réal. : Richard Pottier.  
Auteurs : Scénario original de René Pujol et Pierre Souline; Adapt. et dial. : Jean Aurenche, A. Willemetz, Michel Duran.  
Musique : Maurice Yvain.  
Dir. de prod. : Jean Rossi.  
Décors : Guy de Gastrye.  
Techniciens : Assist. : Georges Demet; Opér. : Walter Wottitz; Son : J. Carrère; Phot. : R. Joffres; Régie : Rogelys.  
Interprètes : Suzy Delair, Mona Goya, José Bisbal, Figolita, Paul Meurisse, Guillaume de Sax, Gabriel-Louis, Louis Salou, Jean Rigaux.  
Epoque et cadre : Modernes.  
Studios : Neuilly (W. E.).  
Commencé le : 28 juillet 1942.

## LES AILES BLANCHES

Prod. et Distr. : U.F.P.C.

Genre : Comédie dramatique.  
Réal. : Robert Péguy.  
Auteurs : Scénario original de Robert Péguy; Adapt. et dialogue de Paul Achard.  
Dir. de prod. : Séverac.  
Chef-opér. : Agostini.  
Décors : Jaquelux.  
Techniciens : Assist. : Gug; Opér. : Jean Lucas, Georges Lucas; Phot. : Sova; Script : Ruzé; Maquill. : Sofonol; Mont. : Emilienne; Son : Jacques Vaehner; Régie : Tanlières.  
Interprètes : Gaby Morlay, Saturnin Fabre, Jacques Dumesnil, Marcelle Géniat, Irene Corday, Jacques Baumer, Jacqueline Bouvier, Christian-Gérard, Charles Lemontier, Pierre Magnier.  
Cadres : Milieux bourgeois et religieux, 1900 et 1939.  
Sujet : Une jeune fille, entrée en religion après un chagrin d'amour en 1900, retrouve l'homme qu'elle a aimé, pendant la guerre. Blessé, il meurt dans ses bras sans la reconnaître. Elle interviendra plus tard, dans des circonstances analogues, pour éviter le retour d'un semblable drame.  
Studios : Photosonor.  
Extérieurs : Paris et Chartres.  
Commencé le : 21 août 1942.

## LA GRANDE MARNIERE

Pr. : LES MOULINS D'OR  
Distr. : ECLAIR-JOURNAL

Genre : Comédie dramatique.  
Réal. : Jean de Marguenat.  
Administr. : Michel Manégat.  
Dir. de prod. : Edmond Pingrin.  
Auteurs : Roman de Georges Ohnet.  
Adapt. : Jean de Marguenat et André Legrand. Dial. : Roger Ferdinand.  
Musique : Henri Verdun.  
Décors : René Renoux et Menessier.  
Chef-opér. : Bourgasoff.  
Techniciens : Assist. - metteurs en scène : René Delacroix et Charles de Grenier. Opér. : Portier. Deuxième opér. : Janvier et Chpreglewsky. Son : Hawadier. Photos : Bègue. Script : Rosy Jegou. Maquillage : Gaidaroff. Mont. : Bonin. Régie : Paulty, Saurel, Rouhette.  
Interprètes : Fernand Ledoux, Jean Chevrier, Ginette Leclerc, Micheline Francey, Marguerite Deval, Robert Le Vigan, Larquey, Raymond Gordy, Roger Legris, Pierre Magnier, Hubert de Malet, Sinoël, Camille Bert.  
Cadre : Un village de l'île-de-France vers 1850.  
Sujet : Dans une rude atmosphère paysanne, les rivalités s'affrontent : la lutte atteint le paroxysme dramatique à l'occasion d'un crime qui provoque un dénouement imprévu, basé sur la réconciliation nécessaire des hommes.  
Studios : François-1<sup>er</sup>.  
Extér. : Mormant (S.-et-M.).  
Commencé en exté. le : 28 août 1942.

## FERNAND GRAVEY EST UN BRILLANT "CAPITAINE FRACASSE"

Vêtu d'un pourpoint de peau et d'une culotte s'enfonçant dans de hautes bottes souples, le visage abrité par un feutre aux larges bords, une épée au côté, tel nous apparaît Fernand Gravey, incarnant le Capitaine Fracasse dans le film que réalise actuellement Abel Gance aux studios de Saint-Maurice. Sous le maquillage, avec sa barbe en pointe et ses moustaches, il est méconnaissable, mais représente tel que nous l'imaginons le célèbre aventurier dépeint par Théophile Gautier.

Roman aux péripéties multiples, sujet trop connu pour le résumer ici, ces aventures de cape et d'épée passionneront le spectateur et créeront l'émotion.

Nous avons vu tourner une scène des plus animées, dans un escalier à double révolution, situé à l'intérieur du château de Valombreuse. Sigognac (Fernand Gravey) a pénétré de force dans cette demeure avec un groupe de spadassins qu'il a soudoyés pour enlever celle qu'il aime (Assia Noris). Agant rencontré le Comte de Valombreuse (Jean Weber), tous deux ont tiré l'épée et le duel, commencé au premier étage, se poursuit le long des escaliers dans ce décor grandiose. La journée précédente, des scènes de neige avaient été réalisées dans une reconstitution sauvage de la nature.

## "FORCES OCCULTES" EST UN COURT MÉTRAGE ROMANCÉ SUR LES MILIEUX MAÇONNIQUES ET PARLEMENTAIRES

La Société Nova-Films, qui dirige M. Robert Muzard, et qui a déjà produit *Les Corrupteurs* et la série des sketches de *Monsieur Girouette*, vient de commencer la réalisation d'un nouveau film de court métrage, inspiré lui aussi d'un problème national, *Forces occultes*, qui traite du rôle de la franc-maçonnerie en France. Ce film, dont le sujet a été écrit par M. Marqués-Rivière, qui a étudié



Fernand Gravey et Assia Noris dans **Le Capitaine Fracasse**.  
(Photo Lux)

Grâce à ces décors et aux photographies qu'il nous a été donné de voir, nous avons pu nous rendre compte du soin avec lequel a été reconstituée l'époque Louis XIII et du goût avec lequel ont été conçus les costumes de cette troupe de comédiens errants, qui sont les principaux héros de l'intrigue.

## FORCES OCCULTES

Prod. : Robert Muzard.  
Réal. : Paul Riche.  
Auteurs : Scénario original de Jean Marqués-Rivière. Adapt. et découp. : Paul Riche.  
Administr. : Pierre Michaut.  
Décors : Mary.  
Chef-opér. : Marcel Lucien.

Techniciens : Assistant - metteur en scène : Louis Pinzon. Régiss. : Dirlay. Accessoiriste : Bureau, Monteur : Pierre Géran.  
Interprètes : Marcel Vibert, Boverio, Léonce Corne, Darteuil, Valbel.  
Studios : Photosonor (La Seine).  
Son : Hawadier.  
Commencé le : 9 sept. 1942.

## FILMS EN PRÉPARATION

## NOUVEAUX PROJETS AUTORISÉS

**Ma Sœur Anne**  
Prod. : Cons. de Prod. de Films.  
Réal. : Serge de Poligny.  
Autorisé le 3 septembre 1942.

## MA SŒUR ANNE

Ce film sera produit par le Consortium de Production de Films et réalisé par Serge de Poligny, d'après un scénario original de ce metteur en scène. Jean Cotteau en a écrit l'adaptation et le dialogue. Louis Chavance a été chargé du dé-

coupage technique. L'action se déroulera vers 1840, dans un vieux château romantique, où deux jeunes filles attendent l'amour.

## LE VOYAGEUR DE LA TOUS-SAINT

Louis Daquin réalisera cette production Francinex tirée du roman de Georges Simenon, dont Marcel Aymé a écrit l'adaptation et les dialogues. Les interprètes de ce film actuellement engagés sont : la vedette italienne Assia Noris, Jules Berry, Gabrielle Dorziat, Alexandre Rignault et Jean Desailly, un jeune nouvellement engagé à la Comédie-Française et qui fera ici ses débuts à l'écran.

## NOUVEAUX FILMS COMMENCES

**L'HOMME SANS NOM**  
Prod. : SIGMA. Distr. : VOG

Genre : Comédie dramatique.  
Réal. : Léon Mathot.  
Auteurs : Scénario original de Jean-Pierre Vinet. Adapt. et dialogue de Maurice Bessy.  
Musique : Henri Verdun.  
Dir. de prod. : Charles Guichard.  
Chef-opér. : Georges Millon.  
Décors : Roland Quignon.  
Techniciens : Assist. : Claude Andren; Opér. : Marius Roger, Georges Goudard; Phot. : Claude Lemare; Script : Marly Cleris; Maquill. : Arakelian; Mont. : Alexandre Ouralsky; Régie : Pillion.  
Interprètes : Alerme, Jean Galland, Georges Rollin, Tichadel, André Carnège, Kléber Harpain, Gisèle Grandpré, Gilberte Joney, Anne Laurens, Sylvie.  
Cadre : Un village du pays basque, de nos jours.  
Sujet : Un docteur, injustement soupçonné d'un crime, vit retiré du monde. Mis en présence de la femme qu'il a aimée jadis, il reprendra son ancien métier pour opérer et sauver la fille de cette dernière.  
Studios : Photosonor (Opt. Tobis Klangfilm).  
Extérieurs : Pays basque.  
Commencé en exté. le : 1<sup>er</sup> septembre 1942.

## LE BIENFAITEUR

Prod. et Distr. : REGINA

Genre : Comédie dramatique.  
Réal. : Henri Decoin.  
Auteurs : Scénario original de Asshelbé. Adapt. : Henri Decoin. Dialogue : Yves Mirande.  
Dir. de prod. : Pierre O'Connell et Arys Nissotti.  
Décors : Pimenoff.  
Chef-opér. : Krüger.  
Techniciens : Administr. : Paul Hartwig. Script : Andrée Feix. Maquill. : Clavel. Mont. : Feyté. Régie : Guillot.  
Interprètes : Raimu, Suzy Prim, Jacques Baumer, Larquey, Charles Granval, Lucien Gallas, Dembaud, Georges Collin, Alexandre Rignault, Alfred Adam, Bergeron, Maupi, Maffre, Joffre, Vignier.

Epoque : Contemporaine.  
Sujet : Un chef de bande, retiré dans une petite ville devient un brave homme, sous l'influence d'une femme. Alors qu'il le croyait à jamais oublié, son passé surgit.  
Studios : Buttes-Chaumont.  
Commencé en exté. le 7 sept. 1942.

## MADEMOISELLE BEATRICE

Prod. et Distr. : S.N.E.G.

Genre : Comédie sentimentale.  
Réal. : Max de Vaucorbeil.  
Auteurs : Scénario original et dialogue : Roger Ferdinand. Découpage : Max de Vaucorbeil.  
Musique : Van Parys.  
Dir. de prod. : Le Brument.  
Chef-opér. : Gavau.  
Décors : Druard.  
Techniciens : Assist. : Jeanne Eliévent, Raoul André; Opér. : Marcel Grignon; Phot. : Serge Allard; Script : M. Thérèse Cabon; Maquill. : Bordenave.  
Mont. : Lamy; Son : Duverger; Régie : Brachet.  
Interprètes : Gaby Morlay, Louise Carletti, Marguerite Deval, Germaine Charley, Gabrielle Fontan, Géniat Vauvy, Noelle Normand, André Luquet, Jacques Baumer, Jimmy Gaillard, Pierre Bertin, Charles Granval, Louis Salou, Sinoël.  
Cadre : La bourgeoisie provinciale, de nos jours.  
Sujet : Afin de vaincre les préjugés de sa famille, un jeune homme introduit chez sa tante, en qualité de tuteur de compagnie, une jeune fille qu'il désire épouser. La vieille demoiselle qui a souffert d'un chagrin d'amour, attendra les jeunes gens à vaincre la résistance maternelle.  
Studios : Saint-Maurice (W. E.).  
Extér. : Région de Fontainebleau.  
Comm. en exté. le : 10 sept. 1942.

### RECETTES RECORDS DE "LA NEIGE SUR LES PAS"

Une des exploitations les plus marquantes de l'année 1942 sera certainement celle du film de Berthomieu, La Neige sur les Pas, avec Pierre Blanchar et Michèle Alfa. Après une exclusivité parisienne de neuf semaines en « landem » au Balzac et à l'Aubert-Palace, ce film vient de battre — en plein été — le record de recettes du Gaumont-Palace en réalisant en une semaine 740.382 francs.

D'autre part, La Neige sur les Pas a battu au Havre le record de recettes du Rex avec 134.561 francs en une semaine.



Charles Vanel, Renée Devillers et Lucien Nat dans *Les Affaires* sont les *Affaires* dont la première a eu lieu le 10 septembre au Paramount.

### NANCY

En pleine saison d'été, le Majestic vient de battre son record de recettes en réalisant, avec *La Danse avec l'Empereur*, 101.000 francs en sept jours. Cette production A. C. E. a gardé l'affiche une seconde semaine.

Le Caméo (Palais du Cinéma) a fait peau neuve. A sa réouverture, qui a eu lieu le 13 août dernier, nous avons trouvé une salle moderne, munie de tous derniers perfectionnements (confort, visibilité, sonorité, acoustique, ventilation, style moderne). Dans une période comme celle que nous traversons cette réalisation a coûté un double effort, digne des plus vives félicitations.

Une présentation corporative aura lieu le 15 septembre à 10 heures du matin au cinéma Eden, pour le film *Discina, La Piste du Nord*.

Une délégation des employés des cinémas de Nancy vient d'être créée. Chaque corporation (opérateurs, ouvreuses, contrôleurs, opérateurs 16 mm.) possède un membre représentant. C'est M. JOLY — chef de cabine — qui est désigné pour remplir les offices de délégué général des employés des trois départements. M. Joly devra rendre un compte rendu détaillé de son poste à M. Ruettard, représentant du C.O.I.C.

On apprend la mort du beau-père de M. A. PONTET, directeur des « Sélections Cinématographiques » à Dijon.

M. LAMY, chef-opérateur du Nancéac, vient d'être l'heureux père d'une fille. M. J. Keller.

### LA SAISON CINÉMATOGRAPHIQUE EST OUVERTE

De nombreuses premières de films français ont lieu à Paris

Préluée par la sortie en exclusivité des deux productions Continental : *L'Assassin habite au 21* et *La Fausse Maîtresse*, qui battent actuellement tous les records du Biarritz et du Normandie, la saison cinématographique 1942-1943 s'est ouverte avec les premières presque simultanées, dans les salles des Champs-Élysées et des Boulevards, d'un nombre important de nouveaux films.

Le 2 septembre ont eu lieu les premières de *L'Assassin a peur la Nuit* (Discina) au Madeleine, de *Dernier Atout* (Essor-Pathé) à l'Ermitage et de *Leçon de Chimie à 9 Heures* (Francinex) au Lord-Byron.

Le lendemain 5 septembre, avait lieu à bureaux fermés la grande première du nouveau film de Sacha Guitry, *Le Destin fabuleux de Désirée Clary* (C.C.F.C.) qui commençait dès le lendemain

sa carrière en « tandem » à Marivaux et au Marbeuf.

Le 4 septembre, la Société Gray Film donnait au Colisée la première du film *Impéria, L'Arlésienne*.

Le 10 septembre a eu lieu au Paramount la première de *Les Affaires sont les Affaires* (Eclair-Journal), et le 11 septembre à l'Olympia, celle du nouveau film de Fernandel, *Simplet* (Continental-A.C.E.).

Le 11 septembre, le Cinéma des Champs-Élysées a présenté, succédant à son 7<sup>e</sup> programme *Arts, Sciences et Voyages*, un grand film de reportage à travers le monde, *Sortilège exotique*.

Enfin, parmi les prochaines sorties de films en exclusivité, on annonce la première, donnée en soirée de charité, le 22 septembre prochain de l'œuvre de Claude Autant-Lara, *Le Mariage de Chiffon* au Balzac.

### "L'ASSASSIN HABITE AU 21" A RÉALISÉ EN UN MOIS AU BIARRITZ SALLE DE 504 PLACES UNE RECETTE DE 1.550.929 Francs

Projeté en exclusivité au Biarritz depuis le 7 août dernier, le nouveau film policier de Continental Films, réalisé par Georges Clouzot, *L'Assassin habite au 21*, remporte dans cette salle un succès retentissant. Dès la première représentation, le public s'est littéralement « rué » pour voir ce film sensationnel où l'on retrouve les fameux personnages du *Der-*

1<sup>re</sup> semaine (7 au 13 août) ... 347.416 fr. 70 reprs. 13.897 entr.  
2<sup>e</sup> semaine (14 au 20 août) ... 346.387 fr. 20 reprs. 13.883 entr.  
3<sup>e</sup> semaine (21 au 27 août) ... 330.165 fr. 20 reprs. 13.206 entr.  
4<sup>e</sup> semaine (28 août au 3 sept.) ... 323.583 fr. 80 reprs. 13.075 entr.  
soit, en ajoutant les recettes des 4, 5, 6, et 7 août, un total de 1.500.924 fr. 90.

L'énumération de ces chiffres se passe de tout commentaire : on voit que la carrière de *L'Assassin habite au 21* se poursuit depuis quatre semaines avec le même rythme de succès : il suffit de voir à chaque représentation la longue file de spectateurs qui at-

tent aux portes du Biarritz de pouvoir enfin pénétrer dans la salle.

Rappelons que c'est Tobis Films qui assure la distribution de cette production Continental Films.

Le Cinéma de l'Hôtel de Ville, rue du Temple à Paris, qui était fermé depuis juin 1940, vient d'être repris par MM. Desent et Delfosse. Cette salle va être transformée et modernisée par les soins de M. Edouard Lardillier, architecte-conseil.

M. PETITPAS a cédé depuis le 1<sup>er</sup> septembre, son établissement, le *Cyrano* de Versailles, à M. Jean PAOLI. A cette occasion, M. Paoli a donné, le jeudi 3 septembre une grande soirée de gala avec le film *Le Lit à Colonnes*, au bénéfice du Secours National et du Bureau de Bienfaisance de Versailles. Cette soirée a remporté le plus vif succès.

nier des Six, le commissaire Wenz, incarné par Pierre Fresnay et Mila Malou, toujours sous les traits de Suzy Delair...

Les résultats de recettes de *L'Assassin habite au 21* battent, de loin, tous les records faits depuis l'existence du Biarritz. Ces recettes sont — pour cette salle de 504 places :

tendent aux portes du Biarritz de pouvoir enfin pénétrer dans la salle.

Rappelons que c'est Tobis Films qui assure la distribution de cette production Continental Films.



Une image curieuse de *Sortilège exotique*, qui est projeté depuis le 11 septembre en exclusivité au Cinéma des Champs-Élysées (Photo Franfilmidis)

### NIORT POSSÈDE DÉSORMAIS TROIS SALLES ENTièrement RENOVÉES

Niort. — Il y a bientôt près de cinq ans qu'en pleine nuit, l'Eden flambait comme un torchon. Les travaux de reconstruction entrepris avaient été arrêtés par la guerre. Malgré les difficultés, M. R. Sené, l'actif directeur de cet établissement, a entrepris la reconstruction de la salle qui va s'ouvrir vraisemblablement fin septembre ou début octobre.

Les travaux sont dirigés par M. Guillon, architecte à Saint-Jean d'Angély, qui s'attache à donner à la nouvelle salle le modernisme allié à un confort du meilleur aloi.

Au Rex, d'importants travaux de transformation sont en cours d'exécution sous la direction de M. Edouard Lardillier, architecte-conseil. Cette salle qui appartient à M. Bourguin, aura désormais 1.000 places au lieu de 600 grâce à l'adjonction d'une corbeille. L'achèvement est prévu pour la fin octobre. A noter également la transformation de la façade. Le Rex deviendra l'un des plus beaux établissements de première vision de la région.

L'Olympia poursuit l'aménagement de son intérieur. La vaste salle de l'avenue de Paris va se transformer au profit du confort et des commodités de circulation. D'ici quelques semaines, quand les autres salles seront définitivement terminées, les travaux commenceront.

Les trois cinémas pourront donc recevoir près de 3.000 personnes, ce qui, pour une ville de 30.000 habitants, apparaît nettement suffisant.

André Bucher.

### A TOULOUSE, BELLES RECETTES ESTIVALES

Toulouse. — L'été bat son plein, mais la répercussion de la canicule n'a pas le moins du monde affecté les recettes dans les proportions considérables d'avant-guerre. La fréquentation des salles a peu souffert des départs, assez restreints, et les résultats sont plus que satisfaisants. A la veille de la rentrée, on peut affirmer que le cap — autrefois difficile — de la saison d'été a été victorieusement franchi.

Voici quelques résultats de recettes des salles de première vision : aux Variétés, *La Perle du Brésilien* (Tobis) a réalisé en une semaine 79.909 fr., *Sept Ans de Poisse* (A.C.E.), 105.556 fr. et *Cœur immortel* (Tobis), 92.838 fr.

Au Gaumont-Palace, *Les Surprises de la Radio* (Sirius) ont totalisé, également en une semaine, 103.185 fr. et *Cas de Conscience* (S.C.S.O.), 101.549 francs.

Roger Bruquière.



Althoff-Film

# UN CRIME STUPEFIANT

LE PLUS SENSATIONNEL FILM POLICIER  
...les poursuites sont intrépides, les luttes angoissantes...  
bat tous les records de recettes et d'affluence sur les Grands Boulevards au CAMÉO  
5<sup>me</sup> semaine d'exclusivité



Marcel L'HERBIER

vient de terminer

## L'HONORABLE CATHERINE

Production FILMS ORANGE



LA

RECETTE RECORD DU

GAUMONT-PALACE

740.382 FRs

avec

LA NEIGE SUR LES PAS



MARIAGES

M. Charles LEMASSON, de la Société des Films Sirius, a épousé le 3 septembre Mlle Marthe VARNOX. La cérémonie religieuse a eu lieu en l'Eglise Saint-Charles de Montceau.

M. Paul HALBERT, chef des Services du Contentieux du C. O. I. C., a épousé le 7 septembre, à Nantes, Mlle Michèle PINARD.

Mademoiselle Geneviève LAPOUSSINIE, fille de M. LAROUS-SINIE, de la Photographie du Panthéon avec M. Raymond FAUCHER.

DEUILS

Nous avons appris avec une douloureuse surprise le décès de M. Edmond PINGRIN, qui fut pendant de longues années, à la scène comme au studio, le collaborateur de M. Fernand Rivers.

M. Pingrin venait de commencer La Grande Marinière, dont il était Directeur de Production, quand il a été frappé de mort subite.

M. Marcel DUCLOS, directeur du Gaumont-Palace, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, décédé le 19 août 1942, à l'âge de 52 ans. M. Duclos faisait partie de la Société Gaumont depuis 1930 et avait dirigé successivement l'Electric, l'Aubert-Palace, le Caméo, la Madeleine et enfin le Gaumont-Palace.

CESSIONS DE SALLES

Pathé à Die (Drôme), rue Joseph-Reynaud, fonds vendu par Agence Cinéma Provincial (de Lyon) à M. Gilbert Grasset (25 juillet 1942).

Projections à Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire), fonds vendu par M. Vervandier à Mme Vve Theynet (25 juillet 1942).

Kursaal à Lyon, 136, route de Vienne, fonds vendu par M. Bonvet à M. Maurice (27 juillet 1942).

Casino à Paris (IVe arr.), 20, rue du Temple, fonds vendu par Sté Goldberg et Lechtenberg (M. Corbin adm. prov.) à Sté à R. L. « Société d'Exploitation Parisienne Expa » (sous réserve approbation par autorités) (28 juillet 1942).

Pathé-Journal à Paris (Xe), 6, bd Saint-Denis, fonds vendu par les héritiers Cresté à Sté des Cinémas des Boulevards (31 juillet 1942).

Familial à Montreuil-sous-Bois (Seine), 203, bd de la Boissière, fonds vendu par M. Bonelli à M. Manessier (4 août 42).

Gallia à Béziers (Hérault), 32, rue Maréchal-Pétain, fonds vendu par M. Dawytech à M. René Barnabé (8 août 1942).

Résent à Pennes-Mirabeau (B.-du-R.), à La Gavotte, fonds vendu par M. Foray à Mme Vve Pico (8 août 42).

Ambulant en Côte d'Or, fonds vendu par M. Grausart, 129, rue d'Auxonne à Dijon, à M. Joseph Sellen, radio à Dijon (8 août 42).

Ambulant dans le Var, à Vion, Varages, Riens, Prun-Auriac, La Verdère et Berjols, fonds vendu par M. Lavière, 2, rue Ymouzin à Brignoles, à M. René Mauré, négociant à Brignoles (8 août 1942).

Cinéma du Casino à Uriage (Isère), fonds vendu par M. Luciano à M. Péchoux (9 août 42).

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

OFFRE D'EMPLOI

Cinéma province cherche opérateur, 30 ans environ pouvant s'occuper entretien général de la salle ainsi que du chauffage au mazout. Très bon gain assuré. Sér. exigées. Ecrire case n° 532 à la Revue.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune ménage, homme opérateur-électricien, femme caissière, cherche place toutes régions. Ecrire case n° 533 à la Revue.

Ex-proprétaire cinéma, 36 ans, cherche direction cinéma Paris ou Province. Ecrire case n° 534 à la Revue.

Secrétaire sténo-dactylo, au courant de la location, cherche emploi. Ecrire Mme Sarsy, 4, square du Château, Neuilly (Seine).

Opérateur radio-électricien, dépanneur avec référé, cherche place province ou Paris. Ecrire P. Guillotin, 3, rue du Prieuré, Saint-Nazaire (Loire-Inf.).

Ex-Directeur, 35 ans, seize années de métier dont dix années de cabine, disposant 100.000 fr. prendrait cinéma en location ou gérance. Paris, banlieue, province, ou place de chef de poste ou opérateur. Ecrire case n° 536 à la Revue.

Opérateur de cinéma, référé, premier ordre, longue pratique, marié, cherche place stable, sérieuse, Paris, banlieue ou départements limitrophes. Ecrire case n° 537 à la Revue.

Chef-opérateur électricien, 35 ans, très bonnes références, cherche place de confiance province, région sud. Ecrire case n° 535 à la Revue.

FILMAX

SALLE DE VISION RÉOUVERTE Système Interlok - Matériel Western 72, Champs-Élysées, BAL. 04-89

ACHATS CINÉMAS

Ex-proprétaire exploitation Pathé-Junior, cherche exploitant dans localité assez importante en format réduit désireuse de donner gérance ou cession de fonds. Cautionnement. Province ou banlieue parisienne. Ecrire case n° 541 à la Revue.

Echangerai cinéma région parisienne contre salle moyenne, littoral méditerranéen. Ecrire case n° 542 à la Revue.

Disposant un million, suis acheteur cinéma justifiant bénéfices. Ecrire case n° 543 à la Revue.

Suis acheteur cinéma 2 millions, Paris ou grande ville du Midi. Ecrire case n° 544 à la Revue.

Suis acheteur ciné 300 à 600 places, 150 à 250.000 comptant, suivant importance. Faire offres à Lichère à Puiseux (Loiret)

Dispose 200.000 fr. comptant cherche cinéma Paris ou banlieue proche, envisage également bonne affaire ville province. Ecrire M. Guyenon, 74, rue du Calvaire, Nanterre (Seine).

VENTES CINÉMAS

A céder droits d'exploitation sur localité à vendre tournée fort réduit. S'adresser Séléct Cinéma, 83 bis, rue Carnot, Le Mans (Sarthe).

A céder cause manque appareillage affaire à remettre en exploitation 16 mm. ou 35 mm., Hecces ciné et café restaurant, maison avec appartement, jardin, excell. possibilités locales et troupes. Prix dérisoire. Ecrire case n° 545 à la Revue.

S. O. S.

(Standard Office du Spectacle) 32, Place Saint-Georges, PARIS - Téléphone 76-94 Ventes et Achats de Toutes Salles de CINÉMAS & SPECTACLES

ACHATS MATÉRIEL

Suis acheteur d'appareils 16 millimètres. Ecrire Guillaume, 54, rue de Mon Désert, Nancy (M.-et-M.).

Suis acheteur Pathé-Junior ou Super-Rural transformé ou non en Pathé rural muet. Ecrire case n° 538 à la Revue.

Cherchons d'urgence deux mécanismes Gaumont CM ou deux projecteurs complets, de même type. Ecrire case n° 539 à la Revue.

Suis acheteur 150 à 200 fauteuils bascule occasion. Ecrire R. Labat, Ciné Eldorado, Saint-Macaire (Gironde).

VENTES MATÉRIEL

A vendre : 2 lanternes et ares, 1 poste double standard Pathé, moteurs Diehl, lecteurs de son, etc... 2 résistances ares 30 amp., avec ampèremètres, 1 Tunstar 95 amp., 220 v. triphasé, 2 ampelis Steller E-406, lampes 2 A3, 45, 46, 77, lampes Philips nouvelles 750 watts. Ecrire Vandeville, 148, rue de Villars, Denain (Nord).

A vendre de suite, installation de cabine complète, appareil standard Pathé, renforcé, poste double, Tunstar 15 amp., avec lampes de rechange, amplificateur, haut-parleurs, etc... Prix 40.000 fr. Ecrire case n° 540 à la Revue.

A vendre installation sonore complète Klang Film en état de marche, comprenant : 2 lecteurs de son, 1 ampli, 1 redresseur oxymercure, 1 haut-parleur cabine, 1 haut-parleur salle. Ecrire Templia, 18 fg du Temple, Paris.

Etablissements BOIDET FONDS DE COMMERCE - 61<sup>e</sup> année SPECIALITES DE CINEMAS Vente - Achat - Location 76, bd Magenta, Paris X<sup>e</sup> BOIZARIS 83-44

A vendre :

— 1 groupe électrogène à essence génératrice 110 V, 180 A.

— 1 groupe convertisseur, moteur triphasé 200 V, génératrice 110 V, 125 A.

— 2 lanternes Zeiss Artisol, 40 ampères, courant continu.

— 2 lanternes Gaumont dont une sans lampe.

— 2 objectifs Zeiss, diamètre 52 m/m.

— 1 groupe convertisseur, moteur triphasé 200 V 5 CV, génératrice 110 V, 18 A.

— 1 génératrice courant continu, 70 V, 60 A.

— 1 moteur à essence 5 à 6 CV.

— 2 tables tourne-disques 33 tours.

— 1 cuve à eau Gaumont.

— 2 pavillons de haut-parleur.

— 1 caisse en tôle de 1 m. 15 x 0 m. 85 x 0 m. 60.

Ecrire Cinéma Katorza, 2, rue Franklin, Nantes (Loire-Inférieure).

DIVERS

Suis acheteur de patente Société production de films. A. G. S., 112, boul. de Rochechouart, Paris (18<sup>e</sup>).

SCHEMAS 16 mm FRED JEANNOT ET TITRES ANIMES 86, rue de Sévres - SÈGE 40.76 - PARIS 7<sup>e</sup>

Le Service des Abonnements rachète les numéros du « Film » à 6 francs l'exemplaire :

- N° 1 du 15 octobre 1940. N° 27 du 8 novembre 1941. N° 31 du 3 janvier 1942. N° 35 du 28 février 1942. N° 37 du 28 mars 1942. N° 38 du 11 avril 1942. N° 39 du 25 avril 1942. N° 40 du 9 mai 1942. N° 41 du 23 mai 1942. N° 42 du 6 juin 1942. N° 43 du 20 juin 1942. N° 44 du 4 juillet 1942. N° 45 du 25 juillet 1942. N° 46 du 8 août 1942.

Les envoyer à « Le Film », 29, rue Marsoulan, Paris (12<sup>e</sup>), par poste comme imprimé, ou par colis postal (suivant le poids) en indiquant le nom et l'adresse de l'expéditeur. Nous lui enverrons aussitôt un mandat couvrant le prix des numéros et les frais d'envoi.

Le Service des Abonnements informe ceux de ses abonnés qui désirent compléter leur collection du FILM qu'il peut maintenant leur céder des numéros anciens, au prix d'édition inscrit sur la couverture majoré des frais d'envoi.

Nous écrire ou nous téléphoner. Puis payer par mandat à notre compte chèques postaux N° 702-66, Paris.



INSTALLATIONS SONORES Centralisation des Grandes Marques Dépannages - Entretien TOUTES FOURNITURES POUR LA CABINE Cabines complètes disponibles

Grid of 40 small advertisements for film companies and services, including Alliance Cinématographique Européenne, Radio-Cinéma, Compagnie Commerciale Française Cinématographique, U.F.P.C., TOBIS, FGM, FRANCINEX, GAUMONT PRODUCTIONS, LES FILMS DE KOSTER, LES FILMS MINERVA, CONSORTIUM DU FILM, SCALERA film, SOCIÉTÉ SIRIUS, SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE FILMS, CINÉ SÉLECTION, CINEMA de FRANCE, ECLAIR, MAJESTIC, ATLANTIC FILM, L.T.C., and others.

Prochainement !..

# TINO ROSSI

## LE CHANT DE L'EXILÉ

dans



CHARLES OLIVÈRES  
vous invite à visiter  
son nouveau magasin d'exposition  
où il présente "ACTUAL"  
l'ensemble sonore

ACTUAL



88 Av. KLÉBER  
KLÉ 96 40

A. CHARLINI  
PARIS